



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : télécommunications

Question écrite n° 36987

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon demande à Mme la ministre de l'outre-mer dans quel délai le Gouvernement entend lancer l'appel à projet pour la création de plates-formes locales d'échange de données dans les départements d'outre-mer, décidé par le comité interministériel à l'aménagement du territoire du 18 décembre 2003.

Texte de la réponse

L'accès à internet à haut débit dans les départements d'outre-mer est encore difficile pour les particuliers et les entreprises compte tenu de son coût qui demeure plus élevé que sur le territoire métropolitain. Le Gouvernement a pour objectif de réduire cet écart de coût qui freine l'accès à une technique de communication devenue indispensable. Dans cet esprit, le comité interministériel à l'aménagement et au développement du territoire de décembre dernier a retenu une série de mesures dont la disposition évoquée par l'honorable parlementaire. Il s'agit en effet de permettre l'installation de plates-formes d'échange de données qui mutualisent les flux internet (courriers électroniques essentiellement) à l'échelle d'un département d'outre-mer. Cela devrait conduire à l'abaissement des coûts de trafic Internet outre-mer. Les appels à projets doivent être lancés en juin prochain par le ministère de l'outre-mer, en liaison avec le ministère chargé de la recherche et la DATAR, ainsi que des experts.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36987

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2829

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4745